

Flash - Mala

Madame, Monsieur,

Quelques jours après la rentrée, nous vous adressons votre facture annuelle et profitons de l'occasion pour vous communiquer les principales informations nécessaires au bon déroulement de ce premier trimestre 2019/2020.

Merci de lire attentivement et de conserver cette circulaire.

SOMMAIRE

1.	Réunions de parents	1
2.	Relevés de notes et bulletins trimestriels.....	2
3.	Accueil des futurs élèves	2
4.	Règlement des frais de scolarité	3
5.	Du côté de l'APEL (Association des Parents d'Elèves).....	3
6.	Quelques points que nous nous permettons de rappeler à votre attention.....	4
7.	Droit à l'image et photographies prises dans l'établissement	4
8.	Carte d'identité.....	4
9.	Photos individuelles et de classes.....	4
10.	Vacances de Toussaint.....	4
11.	Documents joints.....	4

1. Réunions de parents

La rentrée remonte à quelques jours, et sans doute êtes-vous déjà impatients de rencontrer les enseignants à qui vous avez confié vos enfants et de connaître les premiers résultats... Nous vous communiquons donc le planning des réunions qui vous sont proposées au cours du premier trimestre.

Collège

6°	Entretiens individuels 6A-B-E	Mardi 12 novembre à partir de 16h30 sur R.V.	Salle de réception
	Entretiens individuels 6C-D	Jeudi 14 novembre à partir de 16h30 sur R.V.	
5°	Entretiens individuels 5A-B	Mardi 5 novembre à partir de 16h30 sur R.V.	
	Entretiens individuels 5C-D	Jeudi 7 novembre à partir de 16h30 sur R.V.	
4°	Entretiens individuels 4A-B	Mardi 15 octobre à partir de 16h30 sur R.V.	
	Entretiens individuels 4C-D	Jeudi 17 octobre à partir de 16h30 sur R.V.	
3°	Entretiens individuels 3A-B	Lundi 9 décembre à partir de 16h30 sur R.V.	
	Entretiens individuels 3C-D	Mardi 10 décembre à partir de 16h30 sur R.V.	

Lycée

2des	Entretiens individuels sur invitation	Lundi 18 novembre à partir de 16h30	Salle de réception
	Entretiens individuels 2A-B-C	Mardi 4 février 2020 à partir de 16h30 sur R.V.	
	Entretiens individuels 2D-E-F	Jeudi 6 février 2020 à partir de 16h30 sur R.V.	
TES-TS1	Entretiens individuels	Lundi 2 décembre à partir de 16h30 sur R.V.	
TS2-3-4	Entretiens individuels	Jeudi 12 décembre à partir de 16h30 sur R.V.	
1A-B-C	Entretiens individuels	Jeudi 5 décembre à partir de 16h30 sur R.V.	
1D-E-F	Entretiens individuels	Mardi 3 décembre à partir de 16h30 sur R.V.	

- ❑ Les réunions générales sont destinées à donner des informations d'intérêt général sur le fonctionnement des classes, les exigences des enseignants, les procédures d'orientation, les règles de vie... Il n'est pas prévu d'entretiens individuels à l'issue de ces réunions.
- ❑ Les réunions consacrées aux entretiens individuels sur les autres niveaux se feront sur rendez-vous gérés par informatique. Nous vous demanderons de compléter une fiche de demande de rendez-vous quelques semaines avant la date prévue, et vous recevrez le vendredi qui précède la réunion le planning de vos rendez-vous. Attention : un document donnant toutes les précisions utiles sera remis à votre enfant, à vous de vous inquiéter auprès de lui si vous ne voyez rien venir...

2. Relevés de notes et bulletins trimestriels

Relevés de notes

Deux relevés de notes seront remis aux élèves :

- ❑ Classes de collège et de 1° / Terminale : les vendredis 11 octobre et 29 novembre.
- ❑ Classes de 2° : les vendredis 8 novembre et 24 janvier.

☞ *Chaque relevé, signé par les parents, doit être rendu au professeur principal le lundi suivant.*

Bulletins trimestriels pour les classes de collège et de 1° / Terminale

- ❑ Pour équilibrer les trimestres scolaires, les notes du premier trimestre sont arrêtées fin novembre.
- ❑ Le bulletin trimestriel sera envoyé par EcoleDirecte avant Noël sur les comptes Famille. Il s'agit d'un document officiel, annoté par l'ensemble des professeurs, à conserver précieusement (à enregistrer ou éditer).

Bulletins semestriels pour les classes de 2°

- ❑ Le bulletin n'est pas trimestriel mais semestriel. Il sera envoyé par EcoleDirecte sur les comptes Famille fin janvier.

3. Accueil des futurs élèves

Nous prenons les inscriptions pour la rentrée prochaine à partir d'octobre (dossier à demander au secrétariat).

Des demi-journées d'accueil des futurs élèves de 6° et de 2° sont organisées afin de faire visiter les locaux et présenter les enseignements dispensés et les options proposées.

- Pour les futurs 6° : mercredi 9 octobre à 8h45, sortie à 11h30

- Pour les futurs 2° qui ne sont pas à La Mala cette année : mercredi 9 octobre à 14h30, sortie à 17h (les parents peuvent accompagner leur enfant). Inutile de s'inscrire au préalable, il suffit de se présenter aux date et heure indiquées. Merci de communiquer cette information autour de vous.

4. Règlement des frais de scolarité

4.1. Facture annuelle

- ❑ Votre facture pour l'année scolaire 2019/2020, est à régler en dix mensualités égales, de septembre à juin inclus.
- ❑ Le mode de règlement choisi est rappelé sur la facture (chèque ou prélèvement automatique).
- ❑ Une facture de régularisation sera établie début juillet et donnera lieu le cas échéant à un avoir ou à un dernier règlement.

4.2. Caution

La caution (inscription ou réinscription) est restituée à la famille à l'issue de la scolarité de l'élève dans l'établissement. Elle n'est pas remboursée en cas de désistement après le 30 avril, ou en cas de départ de l'établissement en cours d'année scolaire quel qu'en soit le motif. Il ne sera donc pas demandé de caution de réinscription en 2020.

4.3. Aides possibles

Si vous avez des difficultés pour honorer votre facture, vous pouvez peut-être bénéficier d'une ou plusieurs aides :

Bourse nationale des collèges

- ❑ Pour bénéficier de cette bourse, dont le montant annuel varie de 105 € à 714 € selon les situations, vos revenus 2017 ne doivent pas dépasser un certain plafond. Les indications données sur le barème joint vous permettent de déterminer vos droits.
- ❑ Si vous pouvez prétendre à cette aide, il vous faudra compléter un dossier que nous vous transmettrons à réception du talon-réponse ci-joint.
- ❑ Les élèves boursiers bénéficient automatiquement d'une aide à la restauration de la part du conseil départemental d'un montant de 1,16 € à 1,55 € par repas en fonction du nombre de parts de bourse. Un avoir vous sera adressé dès acceptation de votre demande de bourse, et vos mensualités ajustées en conséquence.

Bourse nationale des lycées

- ❑ En lycée, le montant annuel varie de 438 € à 2 531 € selon les situations.
- ❑ Si vous ne pouviez prétendre jusqu'alors à une bourse et qu'un changement récent est intervenu dans votre situation familiale (décès, divorce, perte d'emploi), merci de compléter l'imprimé "demande d'aide financière" joint.

Remise établissement

- ❑ A demander à l'aide du document joint.
- ❑ Pas de barème établi, mais les ressources ne doivent pas dépasser de beaucoup le barème de la bourse nationale.

- ◆ *Si vous pensez pouvoir bénéficier de l'une ou l'autre de ces aides, retournez-nous sans tarder l'imprimé ci-joint.*
- ◆ *Les familles pouvant bénéficier de l'une ou l'autre de ces aides et **ayant constitué leur dossier dans les délais** recevront courant décembre une facture rectificative. Le montant des mensualités sera réajusté en fonction du total des aides éventuellement accordées.*

Pour tout renseignement relatif à la facturation, vous pouvez contacter Mme MASSART, comptable, de préférence par mail (massartm@lamalassise.com), ou sur rendez-vous.

5. Du côté de l'APEL (Association des Parents d'Elèves)...

Assemblée Générale (Invitation jointe)

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale annuelle de l'APEL qui se tiendra le

Mardi 15 octobre 2019 à 20h précises (chapelle)

Ce sera pour les nouveaux parents l'occasion de faire connaissance avec la vie de l'école et ses différents aspects.

Cotisation annuelle

- ❑ La cotisation est reversée pour partie aux structures nationales et régionales de l'APEL, afin de leur permettre d'accomplir leur mission d'animation et d'information.

- ❑ Une part de cette cotisation va au comité APEL de La Malassise pour le financement de ses propres activités.
- ❑ La cotisation APEL portée sur votre facture est cette année de 18 € pour l'aîné (et de 6 € à partir du 2ème enfant dans l'établissement).
- ❑ Si vous avez un aîné dans un autre établissement catholique secondaire ou technique, vous ne devez payer que 6 € par enfant scolarisé à La Malassise. Si tel n'est pas le cas, il vous suffit d'adresser un certificat de scolarité de l'aîné à la comptabilité pour bénéficier d'un avoir de 12 € sur la facture de régularisation de juillet.

6. Quelques points que nous nous permettons de rappeler à votre attention...

- ❑ Si l'état de santé de l'élève nécessite son retour chez lui, seuls l'infirmière ou un responsable de l'établissement sont habilités à en avvertir les parents. **Il n'est jamais demandé à l'élève de prévenir lui-même sa famille !**
- ❑ Au lycée, présence obligatoire de 8h (9h le lundi) à 16h20, même en cas de cours non assuré ou de permanence inscrite à l'emploi du temps. A partir de 16h20, sortie autorisée si l'élève n'a plus cours, sous réserve d'autorisation parentale écrite remise à M. LACROIX ou M. DARQUE en début d'année.
- ❑ **Procédure à suivre en cas d'absence d'un élève :**
 - Si l'absence est prévisible, elle doit être signalée par avance au CPE.
 - Dans le cas contraire :
 - Prévenir le CPE du cycle concerné de préférence par mail, ou téléphone entre 8h et 9h
pour le collège : M. LARIVIERE - lariviereb@lamalassise.com - 03.21.38.63.23
pour le lycée : M. DARQUE - darqued@lamalassise.com / M. LACROIX - lacroixs@lamalassise.com - 03.21.38.23.67
 - L'élève remet au CPE un justificatif écrit à son retour (le message téléphonique ou le mail ne dispensent pas de cette formalité !).
- ❑ Si un élève candidat à un examen (3°, 1°, terminale) a besoin d'un tiers-temps, il faut en informer le secrétariat dès à présent.

7. Droit à l'image et photographies prises dans l'établissement

- ❑ Les élèves peuvent être photographiés dans l'enceinte de l'établissement à l'occasion du passage d'un journaliste (portes ouvertes, remise de diplômes...). Des photos sont également prises pour la plaquette de présentation de l'établissement, le site internet, la page officielle facebook, la revue "Message", la Profession de Foi... Nous nous engageons à ne pas diffuser les photos pour un usage autre que ceux listés ci-dessus.
- ❑ Vous pouvez vous opposer à la diffusion de ces photos. Pour ce faire, il vous suffit de nous adresser un courrier recommandé.

8. Carte d'identité

- ❑ La carte d'identité est obligatoire pour tous les voyages à l'étranger. Merci de veiller à ce que votre enfant en ait une en cours de validité.

9. Photos individuelles et de classes

- ❑ Vos enfants ont été pris en photo par un photographe professionnel dès la rentrée. Les clichés vous seront proposés à l'achat par le biais d'un site qui vous permettra de choisir et payer en ligne. Un coupon remis aux élèves vous indiquera les codes d'accès nécessaires.

10. Vacances de Toussaint

- ❑ Vacances du vendredi 18 octobre après les cours au lundi 4 novembre à 9h.

11. Documents joints

- ❑ Demande d'aide financière (sauf élèves boursiers).
- ❑ Invitation APEL à l'Assemblée Générale.

Le directeur,
P. MIGNOT

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Payeur :

NOM – Prénom :

Adresse :

Enfant(s) scolarisé(s) à La Malassise

Nom – Prénom	Classe	Régime

- Souhaite recevoir un dossier de demande de bourse nationale. Ai vérifié que mes revenus entrent dans le cadre du barème.
- Souhaite recevoir un dossier de demande de remise sur scolarité

Fiche à déposer à La Malassise ou à nous retourner par la poste au plus tard le 27 septembre (ne pas la faire déposer par un enfant : risque de perte ou d'indiscrétions !)

*☞ Joindre obligatoirement une copie
de vos avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017)*

Barème des bourses nationales- Année 2019-2020

Collège

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne dépasser	15 189	18 693	22 198	25 703	29 209	32 714	36 218	39 723

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

Lycée

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2017 à ne pas dépasser	18 105€	19 497€	22 281€	25 763€	29 245€	33 424€	37 601€	41 780€

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

ASSEMBLEE GENERALE (ordinaire) de l'APEL Mardi 15 octobre 2019 de 20h précises à 21h à la chapelle

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année scolaire vient de commencer. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux enfants et parents qui nous ont rejoints. J'espère que, pour tous, cette rentrée se sera déroulée dans d'excellentes conditions. La rentrée est aussi pour l'association des parents d'élèves de La Malassise l'occasion de rassembler ses forces et de réfléchir aux projets de l'année à venir.

Cette association, je vous le rappelle, est aussi la vôtre puisque vous en êtes membre de droit. C'est par votre vote, le **15 octobre**, lors de notre assemblée générale, que vous élirez le comité APEL qui vous représentera auprès des autres membres de la communauté éducative de La MALA.

Pour vous rappeler très succinctement ce qu'est l'APEL, je dirais simplement que nous formons une équipe conviviale et motivée, de tous horizons, se réunissant 4 ou 5 fois dans l'année, en présence de Monsieur MIGNOT, organisée en commissions de travail, autour de questions concrètes concernant la vie quotidienne et l'avenir de nos enfants dans l'établissement.

Une partie de notre comité doit être renouvelée et renforcée pour continuer à mener les projets qui nous et vous tiennent à cœur. Merci d'avance à tous ceux qui, comme vous peut-être, décideront de donner un peu de leur temps pour l'année 2019/2020.

A bientôt.

La Présidente,
Marie-Pierre HAVET

N.B. : L'assemblée générale sera suivie de la première réunion du comité élu.

BULLETIN DE CANDIDATURE (à retourner au secrétariat de La Mala avant le 30 septembre)

Madame et/ou Monsieur : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Email : _____ @ _____ Enfant(s) en classe de : _____

COMITE d'APEL

- Je souhaite entrer au comité et suis candidat(e) à l'élection qui aura lieu au cours de l'assemblée générale []

REFLEXION CHRETIENNE

- J'accepte d'apporter mon aide selon des modalités à déterminer en fonction de mes disponibilités []

- J'accepte de participer au(x) niveau(x) suivant(s) : _____

ORIENTATION

- J'accepte de venir parler de mon métier aux jeunes []

Signature :